



Avis de la délégation sur la négociation minima des Ingénieurs et Cadres

Consultation des syndicats

Les tendances économiques dans notre branche sont à la hausse, tous les indicateurs sont au vert, la productivité des entreprises est en augmentation constante, nous sommes dans une situation de reprise. Cela n'est pas démenti par le patronat de la métallurgie. En France, en 2016, 54,3 milliards d'euros ont été versés au titre des dividendes, soit pas moins de 11,8% d'augmentation. Sauf que, dans le même temps, beaucoup d'études montrent que les inégalités se creusent.

En France, on assiste à une reprise des embauches mais dans notre branche, nombre d'entreprises peinent à recruter et constatent un manque d'attractivité de nos métiers. Justement, quand on parle d'attractivité, les mini conventionnels ne sont-ils pas des leviers à activer ? Comment motiver des salariés si un tassement de grilles freine les perspectives d'évolutions de carrières ? Phénomène qui occasionne forcément une revalorisation insuffisante des mini.

Par ailleurs cette revalorisation des minima ingénieurs/cadres est importante car elle polarise les négociations futures pour les autres catégories de salariés de la branche lors des négociations dans les chambres territoriales.

Enfin, il convient d'entamer un rattrapage puisqu'un retard important a été pris les années passées. C'est pour toutes ces raisons que la CGT a demandé :

- **4% de revalorisation pour l'année 2018 pour arriver sur une augmentation globale d'au moins 10% sur les trois prochaines années.**

On ne fabrique pas l'avenir sans s'en donner les moyens !

A l'issue de la réunion, trois organisations syndicales (CFDT, CGC et FO) ont accepté **la proposition de l'UIMM de 1,2% de revalorisation pour 2018**. Votre délégation CGT a annoncé qu'elle consulterait ses syndicats sur cette proposition que la délégation juge très largement insuffisante.

Merci de vous prononcer par retour de mail ou par fax en renvoyant le bulletin réponse joint à l'adresse indiquée.

Merci de nous faire part de votre positionnement avant le 6 février 2018.